



Faute d'être bas carbone, la taxonomie met le Green Deal européen sur la mauvaise voie !

26 mars 2020

Alors que le groupe d'experts de la Commission européenne sur la finance durable vient de rendre ses conclusions, la taxonomie apparaît plus verte que durable. Aussi nucléo-sceptique que gazo-mitigée, elle pourrait priver l'Europe de certaines de ses meilleures technologies bas carbone ou de transition. Pourtant, avec la crise majeure que nous vivons aujourd'hui et parce que les investissements bas carbone seront le fer de lance de la relance, c'est le moment ou jamais d'agir rationnellement en ne se privant d'aucune arme bas carbone !

Constatant que la Commission européenne ne se donne pas ainsi vraiment les moyens d'engager l'Europe sur la voie de la neutralité carbone, la CFE Énergies lui demande de procéder sans tarder à une réévaluation technique tel que préconisé par le TEG sur le nucléaire via le recours à une expertise reconnue par la communauté scientifique internationale et de mettre en cohérence la taxonomie avec le Green Deal.

Du consensus international sur les choix technologiques

Le Green Deal de la Commission européenne pour placer l'Europe à la pointe du combat climatique a suscité l'espoir que l'Europe aille au-delà du vœu pieux inlassablement répété de parvenir à horizon 2050 à une économie neutre en carbone et fasse preuve d'une réelle capacité à tracer une feuille de route concrète pour l'atteindre. La CFE Énergies partage le consensus international sur les choix technologiques à embarquer pour réussir le Green Deal, l'AIE appelant les pays industrialisés à privilégier les énergies renouvelables, le nucléaire et le gaz, ce dernier en substitution des énergies fossiles plus carbonées que sont le pétrole et le charbon.

... au positionnement à contre-courant de la Commission européenne ...

Pourtant, cette neutralité technologique bas carbone n'est pas la voie que la Commission européenne semble emprunter à la lecture du rapport TEG (Technical Expert Group) sur la finance verte. Son avis recommande en effet de ne pas inclure, à ce stade, le nucléaire et, dans une certaine mesure, le gaz dans la taxonomie et l'accès à la finance verte, alors même que le Commissaire Valdis Dombrovskis déclare que « *le nucléaire jouera un rôle en tant qu'énergie bas carbone* » et que beaucoup voient dans le gaz une énergie de transition.

.../...



Qui plus est, la taxonomie est présentée comme visant « *une intervention favorable au marché* », méconnaissant les missions d'intérêt général portées par les infrastructures bas carbone et la voix des dirigeants européens qui font désormais la promotion de l'intervention publique.

... privant les industries bas carbone européennes de l'accès à la finance durable ...

Si cette décision venait à être confirmée, ce sont des technologies bas carbone européennes et les entreprises utilisatrices qui seraient ainsi privées de l'accès à la finance durable, et par conséquent, c'est l'ensemble de l'économie européenne qui serait privée de leviers de décarbonation efficaces. Cela est d'autant plus vrai pour l'énergie nucléaire qui est pourtant à la fois une énergie abondante, compétitive, fortement contributive au PIB et qui est actuellement la première source d'énergie d'électricité décarbonée en Europe.

... sur la base d'une analyse partielle.

Considérant la manière dont ce rapport a abouti à cette conclusion, la CFE Énergies note avec stupéfaction que l'examen des technologies n'a pas été exempt de partialité. Ainsi, certaines énergies renouvelables ont été exemptées d'une analyse du cycle de vie et de leur impact environnemental. Face aux questions que posent ce manque de rationalité scientifique mais aussi la composition du groupe d'experts, la taxonomie verte ne repose pas à ce stade sur la neutralité technologique bas carbone qui en aurait fait un outil au service de la décarbonation de l'Europe. Ce n'est bon ni pour l'avenir de l'Europe, ni pour le climat !

La taxonomie doit garantir la neutralité technologique bas carbone.

La politique énergétique est de la compétence des États-Membres, qui ont des contextes géographiques et historiques très différents et qui doivent pouvoir déterminer leur palette d'outils bas carbone comme faire leurs propres choix technologiques pour réussir le défi climatique. La CFE Énergies considère par conséquent que la taxonomie doit garantir la neutralité technologique bas carbone et demande, comme les énergéticiens de six États-Membres, que la Commission européenne approfondisse ses travaux techniques sur la taxonomie, notamment en matière nucléaire, en acceptant le recours à une expertise technique approfondie qui ferait appel aux autorités de sûreté et aux meilleurs experts de la communauté scientifique mondiale.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com